

# Règlement du Challenge LANDAIS des Courses Nature et Trails. -CLCNT-

## 1. Introduction

Le Challenge Landais de Courses Nature - Trail (n° W401004250) est composé de Mr HOURCADE Jluc (président) Mme LABORDE Coralie (trésorière) et Mr LISABOIS Stéphane (secrétaire) réuni en comité d'organisation du Challenge Landais de Courses Nature et Trails (CLCNT), en accord avec le CDR40.

## 2. Conditions de participation.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité.

### CONDITIONS DE LICENCE ET SANTÉ DES PRATIQUANTS

(Réglementation des manifestations running 2025 - FFA)

Depuis le 01 septembre 2024 et pour la saison à venir (sauf changements émanant de la FFA) , il convient de respecter la réglementation en vigueur. Il en va de la responsabilité de l'organisateur. Pour participer à une épreuve de running (route, trail) les participants devront justifier et fournir :

#### Pour les personnes mineures :

- Une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

ou

- attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

#### Pour les personnes majeures :

- Une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou

- Une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé « PPS » mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. ( <https://pps.athle.fr> )

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire

La participation à ce challenge est gratuite et automatique.

Les athlètes s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du

Challenge. Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

### 3. Présentation et octroi des titres.

Le « Challenge Landais de Courses Natures et Trails (CLCNT) 2025 » est proposé sous la forme d'un challenge de 18 épreuves. (Maximum d'épreuves sur l'année 18).

Classement :

Le classement sera établi sur le cumul des points obtenus dans les différentes courses du challenge. Tous les participants seront classés. Le classement final du Challenge récompensera les 15 premiers masculins et féminins toutes catégories confondues.

### 4. Liste des épreuves 2025

	NOM	DATE	DISTANCE 1	DISTANCE 2	DISTANCE 3	ORGANISATEUR
1	TRAIL DE LOS ASTIAUS (Meilhan)	05/01	9	19		Mr LINXE
2	TRAIL DES LOUPIOTES (St paul les dax)	01/02	7	15		Mr VERGEZ
3	TRAIL DE LA FOUGERE (Heugas)	09/02	8	17		Mr AYCAGUER
4	LOUTS TRAIL (Louer)	09/03	9	15		Mme LABORDE
5	TRAIL DES GALOUPAYRES (Mazerolles)	16/03	10	18		Mr TALES
6	MONTFORT TRAIL (Montfort)	23/03	10	20		Mme GOUTOULE
7	OCEAN RACE (Mimizan)	12/04	6	10	19	Mr VERGEZ
8	TRAIL DU PAYS D'ORTHE (Peyrehorade)	20/04	10	15	26	Mme LLESET
9	PETITS TRAILS TETHILIENS (Téthieu)	25/04	11.5	18		Mr MORA
10	TRIAL des ETANGS (Hontanx)	18/05	10	20		Mr JUZANX
11	LE TRAIL DU LOURDEN (Duhort Bachen)	25/05	8.5	17		Mr ST GERMAIN
12	LOU TRAIL DE L ESTUCHAT (Rion des Landes)	15/06	5	9	16	Mr DEHAIBE
13	LE PIOC (Laluque)	22/06	9	16		Mr HOURCADE
14	LE TRAIL DES FOURS A CHAUX (Oeyregave)	06/07	9	15		Mr CARRERE

15	LA SAINT CRIQUOISE (St Cricq Chalosse)	13/07	10	15		Mr DULAU
16	L'OUSSTRAIL (Ousse-suzan)	03/08				Mr LISABOIS
17	MONTAUT TRAIL (Montaut)	05/09	7	11		Mr LABORDE
18	TRAIL ARENGOSSAIS (Arengosse)	14/09	7	15		Mr LARTIGAU

## 5. Attribution des points

1 <sup>é</sup>	300 pts	11 <sup>é</sup>	175 pts	21 <sup>é</sup>	129 pts	121 <sup>é</sup>	29 pts
2 <sup>é</sup>	270 pts	12 <sup>é</sup>	170 pts	31 <sup>é</sup>	119 pts	131 <sup>é</sup>	19 pts
3 <sup>é</sup>	250 pts	13 <sup>é</sup>	165 pts	41 <sup>é</sup>	109 pts	141 <sup>é</sup>	9 pts
4 <sup>é</sup>	240 pts	14 <sup>é</sup>	160 pts	51 <sup>é</sup>	99 pts	150 <sup>é</sup>	1 pt
5 <sup>é</sup>	230 pts	15 <sup>é</sup>	155 pts	61 <sup>é</sup>	89 pts	dernier	1 pt
6 <sup>é</sup>	220 pts	16 <sup>é</sup>	150 pts	71 <sup>é</sup>	79 pts		
7 <sup>é</sup>	210 pts	17 <sup>é</sup>	145 pts	81 <sup>é</sup>	69 pts		
8 <sup>é</sup>	200 pts	18 <sup>é</sup>	140 pts	91 <sup>é</sup>	59 pts		
9 <sup>é</sup>	190 pts	19 <sup>é</sup>	135 pts	101 <sup>é</sup>	49 pts		
10 <sup>é</sup>	180 pts	20 <sup>é</sup>	130 pts	111 <sup>é</sup>	39 pts		

En fonction de la course le nombre de points sera multiplié par un coefficient dont le barème sera le suivant : 10 kms = coéf 1, 20 kms = coéf 2, etc... les courses de 5 kms seront avec un coéf de 0.5.

(p.ex : l'épreuve xxx aura deux coefficients : 1 pour le 10 kms et 2 pour le 20 kms, ce qui n'obligera pas les coureurs à ne faire que du long ou du court, quel que soit la course à laquelle on participe, on marque des points.)

**Le classement final récompensera les 15 premiers du challenge masculins et féminins toutes catégories confondues.**

**Classement général final** : Pour intégrer le classement final et prétendre aux récompenses il faudra être classé dans **11 épreuves pour les hommes et 9 épreuves pour les femmes.**

Au-delà de la 12<sup>ème</sup> course pour les hommes un bonus sera attribué.

À la 12<sup>ème</sup> **100** points et à la 13<sup>ème</sup> **150** points.

Au-delà de la 10<sup>ème</sup> course pour les femmes un bonus sera attribué.

À la 10<sup>ème</sup> **100** points, et à la 11<sup>ème</sup> **150** points.

Le coureur masculin et féminin qui a effectué toute les épreuves de l'édition 2025 ou le plus grand nombre et n'étant pas dans les 15 classés recevra une récompense.

En cas d'égalité au nombre d'épreuves c'est le nombre de points qui les départagera.

**Classement CLUB : Le club le plus représenté sur l'année reçoit une récompense (les participants s'inscrivent en notant le nom du club)**

## 6. Litiges

Ceux-ci seront soumis aux avis de la Commission qui tranchera. En cas de manquement ou de faute grave au cours d'une épreuve, tout athlète pourra être exclu du championnat.

## 7. Récompenses

Celles-ci seront remises par les représentants des épreuves de l'année à une date et dans un lieu qui seront précisés lors de l'assemblée générale de la saison précédente.

Pour 2025 la remise des récompenses est prévue le samedi 6 Décembre à (lieu a determiner)